

SAINT JULIEN DE CIVRY

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU VENDREDI 11 SEPTEMBRE 2015**

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. ROUX Didier, Maire

Présents : Didier ROUX - Paul SAGE - André TREMEAUD - Jean-Marie JOBARD - Valérie AUPECLE - Serge BERTILLOT – Armand BRIGAUD - Hubert FENEON - Vincent FENEON - Marion GAIN - Isabelle GILLES - Valérie LACROIX - Valérie PILLOUX

Procurations : Patrice MAILY à Valérie LACROIX
Jean-Marc DURY à Hubert FENEON

Absents :

Secrétaire de séance : Valérie LACROIX

Date de convocation : 4 Septembre 2015

Date affichage : 7 septembre 2015

Lecture du Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 24 juillet 2015, pas de remarque. Adopté à l'unanimité.

Intervention de Monsieur METAUD, de la société l'OREPI, installateur de boulangeries dans les villages :

La commission boulangerie a rencontré un candidat boulanger, Monsieur CARLIER, le samedi 1^{er} août, en présence de Monsieur Métaud.

Le conseil s'engage à choisir Monsieur CARLIER Laurent et à ne pas chercher d'autres candidats. En contrepartie, Monsieur CARLIER prend l'engagement de s'investir dans le suivi du projet, de participer à l'implantation, de commencer à constituer le dossier d'aide FISAC.

15 voix pour.

Délibérations :

1/ Indemnité de Conseil au Comptable du Trésor Public :

Le Maire présente la demande du comptable du Trésor Public. Après discussion, le Conseil municipal décide le versement de l'indemnité pour l'année 2015 liée à la fonction de comptable à la perceptrice à un taux réduit.

13 voix pour, 2 voix contre.

2/ Contrat en CAE-CUI pour le dépôt de pains :

Le Maire propose le renouvellement du contrat CUI de Laetitia MAGNY pour la vente au dépôt de pains pour une durée de 6 mois soit du 1^{er} octobre 2015 au 31 mars 2016.

La prise en charge de l'état est de 75 % du salaire brut, ce qui allège fortement la charge revenant à la commune.

15 voix pour

3/ Encaissement d'un chèque de l'association « dépôt de pains » :

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu le 3 septembre 2015 un chèque de l'association "dépôt de pains". Ce chèque de 1 800.00 euros correspond au coût net du salaire et cotisations sociales de Mme Laëtitia MAGNY supporté par la commune (son salaire brut + cotisations patronales - subvention perçue de Pôle Emploi pour ce contrat aidé) pour les mois avril, mai et juin 2015.

15 voix pour.

4/ Loyer logement de la cure au rez-de-chaussée :

Le montant du loyer est fixé à 172 euros. Le Maire explique au Conseil Municipal que dans le logement de la cure loué à Sarah GUICHARD depuis le 1er août 2015, la locataire a effectué elle-même des travaux de peinture. Du fait de ces travaux engagés par la locataire elle-même, le conseil décide que le loyer du mois d'octobre sera gratuit.

15 voix pour.

5/ Indemnité élections départementales :

Une subvention de 89.93 euros est allouée par l'Etat à la municipalité pour le surcroît de travail engendré par les élections. Cette somme sera reversée à la secrétaire de mairie.

15 voix pour

6/ Restitution de la caution du locataire Jean-Julien NOLLET :

Suite au départ du locataire Jean-Julien NOLLET du logement situé au rez-de-chaussée de la cure, un état des lieux de sortie du logement a été réalisé le 13 mai 2015. Les lieux étant laissés dans un état satisfaisant, le Maire propose de procéder au remboursement de la caution versée lors de la signature du bail (07/10/2008), soit le montant de 160 euros.

15 voix pour

Divers :

1/ Point sur le paiement des loyers des locataires :

Le point sur le paiement des loyers des locataires est présenté au conseil municipal.

2/ Point sur le dépôt de pains pour les mois de juillet et août :

Le dépôt de pain fonctionne depuis le 01.10.14, et continue d'apporter satisfaction à la population.

Le montant des ventes pour le mois de juillet 2015 est de 3477 euros et celui d'août 2015 de 1420 euros (pour 10 jours d'ouverture).

3/ Point sur l'avancée du site multi service :

Le cabinet d'architecture vient déposer le DCE (dossier de consultations des entreprises) mercredi 16 septembre. La mise en ligne sera effective lundi 21 septembre, en parallèle à une parution dans le JSL.

L'ouverture des plis aura lieu vendredi 16 octobre à 14h.

Le choix des entreprises se fera vendredi 31 octobre à 14h.

4/ Ecole : point sur la rentrée scolaire :

Sur l'ensemble du RPI, on compte 86 élèves, dont 40 à Saint Julien de Civry.

Le conseil est avisé de difficultés liées à un sureffectif à la garderie, en particulier le matin. En conséquence, le conseil décide de doubler le personnel de surveillance de 8h15 à 9h, le lundi, mardi, jeudi et vendredi jusqu'aux vacances de Toussaint. Un nouveau point sera fait sur les effectifs à ce moment-là.

5/ Accessibilité des ERP :

Les dossiers pour la mairie et le salon de coiffure sont à déposer en préfecture de Mâcon avant le 27/09/2015. Des devis ont été sollicités pour des rampes d'accès desservant le salon de coiffure et la mairie.

6/ Devis pour le changement des fenêtres dans le logement communal du 1^{er} étage de la cure :

4 devis ont été reçus pour le changement des 7 fenêtres de l'appartement. La commission bâtiment se réunira le lundi 14 septembre pour détailler les devis reçus et choisir un prestataire.

7/ Départ d'un locataire :

Monsieur DANJOUX Emmanuel, locataire exemplaire depuis 18 ans, quittera son logement au 01.12.15.

Questions diverses :

1/ « Les Amis du Vélo » et le « Défi Anthony » remercient la municipalité pour la subvention allouée.

2/ L'Association Motiv'Auto Sport demande une autorisation pour un bal des jeunes le samedi 5 décembre. Le conseil donne son accord.

**Prochaine réunion de conseil :
Vendredi 16 octobre 2015 à 20h30**